

MARDI 8 MARS 2016

Édito

Vivre dignement pendant sa retraite devrait être à la portée de toutes et tous. Pourtant, près de quatre femmes retraitées sur dix n'ont que la rente AVS pour vivre et pour deux tiers d'entre elles, cela constitue la principale source de revenu. Un revenu modeste, entre 1'175 et 2'350 francs par mois, 3'525 francs au maximum pour un couple. C'est pourquoi la «Coordination féministe pour des retraites dignes» soutient l'initiative AVSPlus, qui propose d'augmenter de 10 % les rentes de l'AVS. Un objectif réaliste, qui peut être financé avec une hausse de 0,8 % des cotisations, à partager paritaire-ment entre employeurs et employé-e-s (soit 20.— fr. pour un salaire de 5'000.— fr.). C'est faisable d'autant que les cotisations AVS n'ont pas augmenté depuis plus de 40 ans!

L'AVS est une assurance favorable aux femmes, solidaire et solide. Malgré les crises économiques, les krachs boursiers ou l'évolution démographique, elle n'a pas pris une ride depuis sa création en 1948, contrairement au 2^e pilier, dont les rentes fondent avec la baisse du taux d'intérêt et du taux de conversion.

Et nous nous opposons à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans sous prétexte d'égalité. C'est une économie de 1,3 milliard de francs par année, alors que les femmes perdent chaque année 7,7 milliards de francs à cause de la seule discrimination salariale liée au sexe! S'ajoutent une moindre valorisation des métiers féminins, souvent mal payés, mais aussi les milliards non comptabilisés du travail domestique, éducatif et de soins aux proches que les femmes assurent gratuitement.

L'égalité n'est qu'un prétexte pour faire des économies et pour imposer à termes la retraite à 67 ans pour tout le monde. Or, à partir de la cinquantaine, il est déjà difficile de retrouver un emploi! Obliger les seniors à travailler plus longtemps va favoriser le chômage de longue durée, la précarité en fin de carrière, ainsi que le chômage des jeunes générations.

AUGMENTONS LES RENTES
PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

Vent contraire sur le front des retraites

L'avenir de nos retraites est en discussion sous la Coupole fédérale. Le processus est long et s'engage dans la mauvaise direction. Lancé en 2013, le «paquet Berset» a été adopté par le Conseil fédéral sous le nom «Prévoyance vieillesse 2020» (PV 2020) en 2014. Au cœur du projet, il y a l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse de 6,8 % à 6 % du taux de conversion, qui réduirait les rentes d'environ 12 %. Ces deux mesures avaient pourtant déjà été rejetées en votations populaires en 2004 et en 2010.

Le Conseil des États a pris position en automne 2015. Il a maintenu ces deux mesures, mais il propose de «compenser» la baisse des rentes du 2^e pilier par une hausse des cotisations AVS de 0,3 %, qui permettrait un supplément de 70 francs pour les personnes seules et le déplafonnement de 5 % de la rente de couple. A préciser que cette amélioration des rentes ne concernerait pas les personnes déjà à la retraite mais seulement les futur-e-s retraité-e-s ! Le projet est maintenant passé dans les mains du Conseil national qui, vu sa nouvelle configuration politique, ne va certainement pas y apporter des améliorations, bien au contraire. Donc, quelle que soit la version de cette réforme PV2020, les femmes seront doublement pénalisées puisque, en plus de la baisse du taux de conversion, elles devront travailler une année de plus. La mise en œuvre prévue est si rapide que celles qui sont nées en 1956 et qui, pendant toute leur vie active, n'ont pas vu la couleur de l'égalité tant au niveau de leur salaire que de leur carrière professionnelle, seront déjà concernées ! Rappelons que la droite combat le très modeste projet de contrôle des salaires, actuellement en consultation, dans la loi sur l'égalité.

C'est pourquoi nous refusons cette réforme, qui ferait porter aux femmes le gros des économies dans l'AVS, alors même que l'égalité n'est pas au rendez-vous.

Pour nous, la solution est l'initiative AVSPlus, sur laquelle nous voterons en automne, qui garantirait une amélioration concrète et rapide des rentes de toutes et tous, entre 117 et 235 francs pour les personnes seules et jusqu'à 352 francs par mois pour les couples.

L'AVS: une assurance solide et solidaire

En place depuis 1948, l'AVS est une assurance solide. Depuis son introduction, le nombre de personnes à la retraite a doublé; les cotisations n'ont pas été augmentées depuis 1975 et pourtant ses finances restent saines! Les pronostics catastrophistes serinés par la droite ne se sont jamais réalisés: alors qu'en 1997, on nous annonçait un déficit de l'AVS de 15 milliards pour 2010, cette année-là, l'AVS a clôturé avec ... un bénéfice de 2 milliards! Il faut donc relativiser les déficits record annoncés pour 2030.

Car ce qui compte, c'est moins le nombre de personnes actives par personne retraitée que le montant global de la masse salariale soumise à cotisation. Depuis sa mise en place, l'AVS a profité des gains de productivité, en raison notamment des progrès techniques. Comme les salarié-e-s ont produit de plus en plus de richesse par heure de travail, les salaires ont augmenté globalement chaque année et, avec eux, les cotisations AVS.

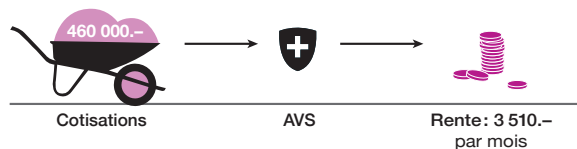
Dans l'AVS, l'argent n'est pas capitalisé, mais circule rapidement. Il n'est donc pas autant livré aux marchés spéculatifs, aux montagnes russes boursières, avec les risques de faire passer les assuré-e-s à la caisse. De plus, contrairement au 2^e pilier, la gestion du «système AVS» ne nécessite pas des armées d'experts financiers et de gestionnaires de fortune qu'il faut payer grassement pour s'occuper des sommes colossales accumulées. La gestion de l'AVS portant sur des «stocks d'argent» plus petits, leur gestion nécessite ainsi moins de coûts.

La solidarité à la base de l'AVS est la clé de son succès: toutes les personnes actives cotisent sur l'entier de leur salaire, et non pas par tête, et financent les rentes actuelles des personnes âgées. La rente maximale est plafonnée au double de la rente minimale. Les rentes des femmes et celles des hommes sont équivalentes. L'AVS contribue donc à limiter les inégalités sociales.

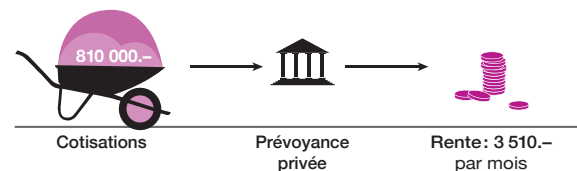
L'AVS est beaucoup plus avantageuse que la prévoyance privée.

Comparée à la prévoyance privée, l'AVS est extrêmement avantageuse pour les salarié(e)s ordinaires. Pour arriver à la même rente avec la prévoyance privée, il faut dépenser beaucoup plus d'argent.

Pour une rente AVS maximale, les cotisations salariales et impôts payés par un couple* pendant toute sa vie professionnelle sont de:



Pour obtenir la même rente, le couple* aurait dû économiser bien plus dans la prévoyance privée:



*Année de naissance 1949, 11 000 francs de revenu avant la retraite.
Tous les montants en francs aux prix de 2015.

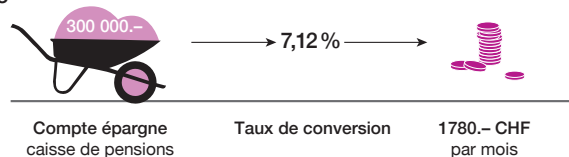
Source: USS - 2015

Le 2^e pilier: inégalitaire, peu sûr et dépassé

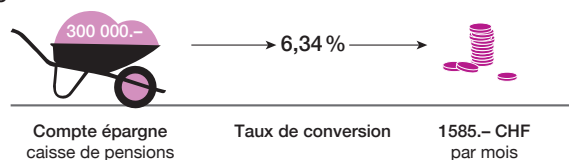
Des rentes qui baissent

La hausse des cotisations de la prévoyance professionnelle n'a pas entraîné de meilleures prestations. De nombreux paramètres du 2^e pilier se sont dégradés, comme le taux de conversion. C'est pourquoi les assuré-e-s reçoivent aujourd'hui en moyenne une rente plus faible pour un même capital accumulé. Pour compenser cela, ils doivent accumuler un plus grand capital.

2003



2013



Source: USS - 2015

Le fonctionnement du 2^e pilier est dépassé, il ne correspond pas aux modes de vie des femmes (interruption de carrière, temps partiel, emplois atypiques et petits revenus), et de moins en moins à celui des hommes (divorce, périodes de chômage...). Il coûte beaucoup plus que le 1^{er} pilier et il est beaucoup moins sûr: tous les voyants sont au rouge: nos rentes futures sont soumises aux aléas des marchés et des crises financières: le taux d'intérêt ne cesse de baisser et il faut toujours plus de capitaux pour assurer le même niveau des rentes, voire pour éviter des réductions. Des épisodes comme le franc fort ou les taux négatifs ont un effet néfaste sur les rentes du 2^e pilier.

Contrairement à l'AVS, les employeurs ne cotisent pas si le salaire annuel est inférieur à 21'150 francs ou si l'emploi dure moins de trois mois. Le travail sur appel, temporaire ou avec de petits taux d'activité, caractéristique de l'emploi des femmes, permet aux employeurs d'économiser sur les cotisations de la prévoyance vieillesse. C'est pourquoi, dans l'intérêt des femmes, mais également des hommes qui ont des parcours de vie irréguliers, ou qui travaillent en indépendants, nous considérons qu'il ne faut pas verser un franc de plus dans le 2^e pilier et que toute contribution supplémentaire doit être utilisée pour renforcer l'AVS.

IMPRESSUM

Rédaction:

«Coordination féministe pour des retraites dignes»

Soutenue par: USV – CGAS – USF et leurs fédérations (UNIA, SSP, SEV, syndicom, SSM, SIT) | PSV «CommEg» | POP-Pdt | solidaritéS Marche mondiale des femmes | Feminista | La Gauche Anticapitaliste AVIVO FARES-VASOS | MPS | Les Verts vaudois

Réalisation:

Manon Roland (illustrations) | Stéphanie Prudhomme – S Design (édition)
Claude Bersier – Atelier Papyrus (impression)



Les femmes face à la retraite. L'inégalité puissance deux.

Tout au long de leur vie professionnelle les femmes sont discriminées. Une étude a en effet démontré que dès leur premier job, elles gagnent déjà un salaire plus bas. Ensuite, cette tendance se renforce à l'arrivée des enfants, car elles assument l'essentiel du travail non rémunéré au sein de la famille, mettant ainsi un frein à leur carrière. Les secteurs dans lesquels elles sont le plus nombreuses à travailler sont aussi les moins bien payés. Enfin, arrivées à la retraite elles touchent des rentes nettement plus faibles que les hommes.

L'AVS, dans son mode de calcul des rentes, prévoit une compensation pour le temps qu'elles ont passé à s'occuper de leurs enfants. Quel que soit leur revenu effectif, ces années sont prises en compte comme si elles gagnaient un salaire donnant droit à la

rente maximum (bonus éducatif). Cela fait qu'au moment de la retraite, les rentes du 1^{er} pilier des femmes sont équivalentes à celles des hommes.

Mais c'est très différent pour le 2^e pilier qui base ses calculs sur les cotisations effectives, prélevées sur une part seulement des revenus (plus de 21'500 francs par an et si l'emploi dure plus de trois mois). A ce jeu-là les femmes sont perdantes. Elles peuvent, certes, si elles ont été mariées, bénéficier dans le calcul de la moitié des revenus gagnés par le couple durant le mariage (système du «splitting»), mais cela ne compense pas, et de loin, la différence. Non seulement, aujourd'hui encore, beaucoup de femmes ne touchent aucune rente du 2^e pilier, mais pour celles qui l'obtiennent, le montant de la rente est près de

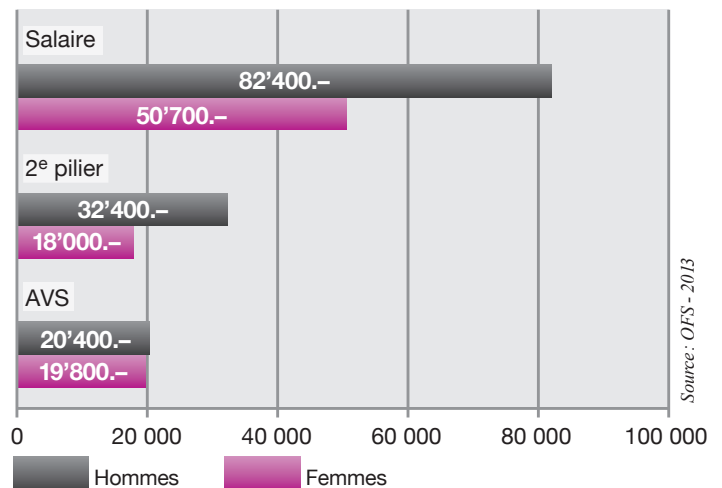
la moitié inférieur à celui des hommes!

Le projet de révision du système des retraites PV2020 est donc une injure à toutes celles qui se battent depuis des années pour obtenir l'égalité dans les faits. Avec, entre autre, l'augmen-

tation de l'âge du départ à la retraite à 65 ans, c'est plus d'un milliard de francs que le Conseil fédéral veut économiser sur le dos des seules femmes.

Que cela soit bien clair: cette égalité par le bas, nous n'en voulons pas!!!

Revenus et rentes annuels en valeurs médianes



Ce qu'elles en pensent...

... Luiza, 32 ans, caissière

Je suis arrivée en Suisse à 25 ans, et je suis caissière dans un supermarché. En Espagne, j'étais secrétaire de direction, mais je n'ai pas pu retrouver une telle place sans le français. Après avoir eu des jumeaux, j'ai baissé mon temps de travail. Le temps partiel était utile pour m'occuper d'eux et ne pas payer de crèche. Dès leur scolarité, j'ai voulu augmenter mon pourcentage. Mon gérant a refusé, car il veut baisser les frais de personnel, notamment par des caisses sans caissières. Avec un bas taux d'emploi, mes cotisations pour la retraite, surtout le 2^e pilier, sont très basses. Il est déjà difficile de joindre les deux bouts, je n'ose pas imaginer à la retraite. La solution pour les politiques est de nous faire travailler jusqu'à 65 ans, voire plus. Mais une ou trois années de plus ne pourront effacer les décennies de bas salaires et de temps partiel imposé. En plus de l'âge de la retraite, les politiques veulent aussi étirer nos

journées de travail, avec le projet de loi d'ouverture des magasins. Finir le travail après 20 heures, c'est des heures de garde à payer, et moins de temps avec mes amie-e-s et ma famille. La précarité financière devient aussi sociale. Pour garder une qualité de vie, je refuse le projet de PV 2020 et le projet LoMag. Le personnel de vente n'est pas là que pour servir des client-e-s, nous voulons aussi vivre!



... Anne, 55 ans, aide-soignante en EMS

Je suis aide-soignante en EMS depuis 25 ans. Dans les EMS, ce sont les femmes qui s'occupent de la quasi-totalité des soins. C'est un travail difficile, très physique et avec une forte charge émotionnelle, dont la pénibilité n'est pas reconnue. Nous effectuons des horaires irréguliers, du travail de nuit et du week-end, qui ont une nécessité sociale, mais qui se répercutent sur la santé. Et la pression sur les soignant-e-s s'intensifie. Nos tâches sont minutées, réduisant notre disponibilité avec les résident-e-s. Nous travaillons en sous-dotation, et les collègues malades ne sont pas toujours remplacées. Cette péjoration des conditions de travail est un effet des mesures d'économies: il nous faut toujours faire plus avec moins de moyens. Et ça ne s'arrange pas. Je crains les effets qu'entraînera la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) sur nos conditions de travail.

A 9 ans de la retraite, je ressens les effets de mon métier sur ma santé. Je n'accepte pas que, dans ces conditions, l'on demande aux femmes de travailler une année de plus, voire jusqu'à 67 ans par la suite. Je refuse l'élévation de l'âge de la retraite des femmes car les soignant-e-s méritent une retraite digne, et les résident-e-s méritent un personnel en bonne santé.

Humeur...

Superwoman!

Selon certain esprits éclairés, les femmes pourraient s'assurer des rentes meilleures en gérant mieux leur carrière. Heuh... comment vous dire?

On sait bien que les femmes sont moins payées qu'un homme à travail égal, mais surtout, elles travaillent plus, bien plus qu'eux! Des millions d'heures, gratuites, qu'elles consacrent aux enfants et aux aîné-e-s.

Les mères de jeunes enfants travaillent 55,5 heures par semaine à faire tourner le ménage: passer l'aspirateur, cuisiner, donner le bain, surveiller les devoirs, un peu de repassage, amener la grande s'entraîner au foot, en

profiter pour promener le chien et appeler la maîtresse pour régler le problème scolaire du petit dernier. Les hommes, eux, ne consacrent aux tâches domestiques grosso modo que la moitié de ce temps, soit 30.5 heures hebdomadaires.

Et quand les enfants ont (enfin) quitté la maison et qu'elles en ont fini avec les repas et les piles de lessive, c'est rebelote avec les petits-enfants. Elles se «libéreront» du temps (en clair: elles continueront à travailler à temps partiel) pour permettre à leurs enfants d'aller travailler car les places en crèches sont trop rares et/ou trop chères...

Pour finir, lorsqu'un membre de la famille proche nécessite des soins parce qu'il est âgé, malade, handicapé ou les trois à la fois, ce sont inmanquablement les femmes qui s'y collent. Elles y consacrent en moyenne

11 heures par semaine, entre 55 à 64 ans, 14 heures par semaine de 64 à 75 ans et 16 heures après 75 ans.

Donc, imaginons qu'une femme envisage d'organiser sa vie de telle sorte qu'elle puisse cotiser autant que son mari pour la retraite (ce qu'elle ne peut de toute façon pas faire, puisqu'elle gagne, même à plein temps, 20% de moins que lui, mais bref...). Elle prendra un emploi à plein temps, 42 heures par semaine. Mais comme elle ne veut pas pour autant que la logistique familiale s'écroule, elle ajoute à cela les 55,5 heures de travail domestique nécessaire, donc 97,5 heures par semaine!

Et pour les petits-enfants et la vieille maman? Rien de plus simple: elle inventera la journée de 48 heures... en attendant la retraite.

Trop facile!

Non aux économies sur le dos des femmes!

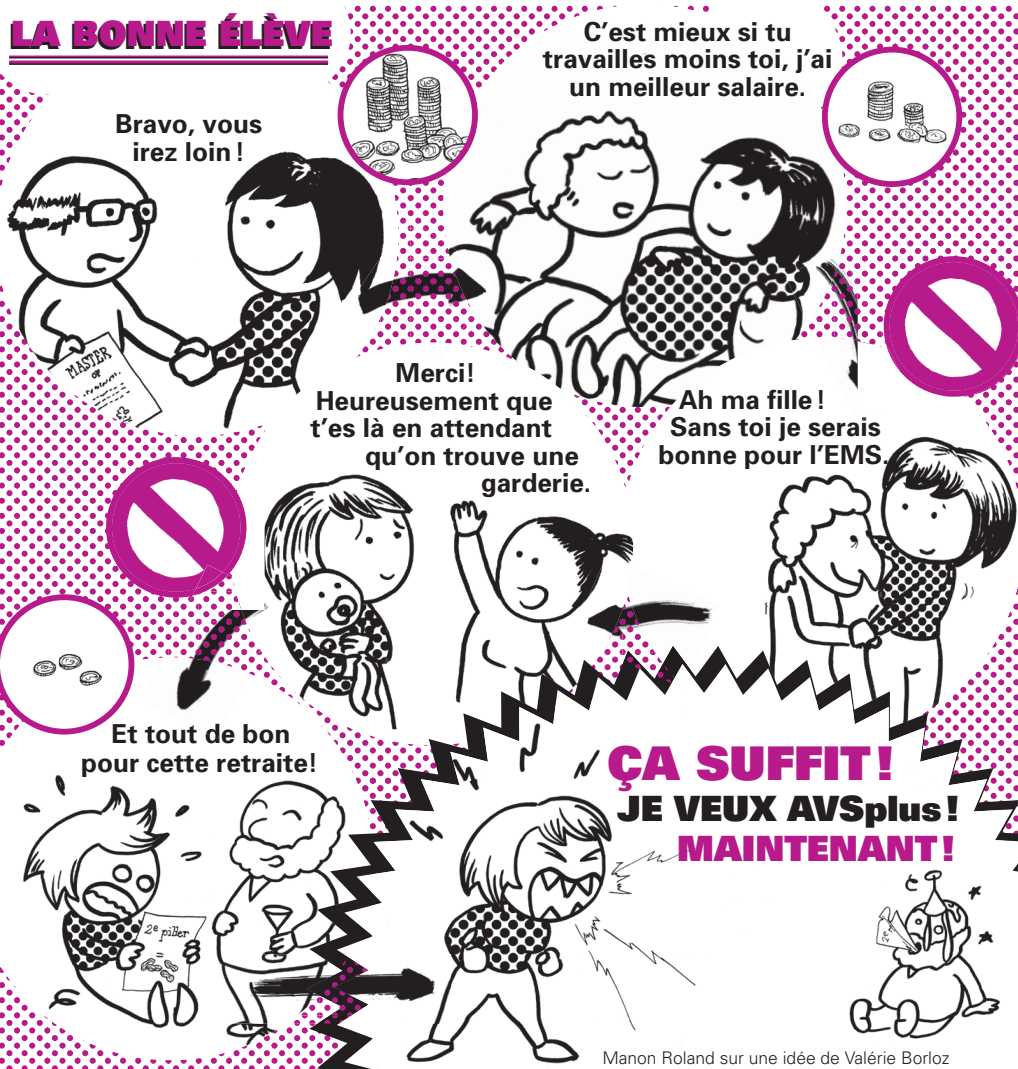
Non à la RIE III!

La réforme fiscale des entreprises (RIE III), en discussion aux Chambres fédérales, entraînera une baisse sans précédent des rentrées fiscales. On peut donc s'attendre à des mesures d'austérité, des privatisations et des coupes dans de nombreux secteurs. Les femmes, majoritaires dans les secteurs de la santé, du social et de l'enseignement, sont particulièrement menacées dans leurs emplois et leurs conditions de travail.

Mais toutes les femmes ont également besoin de bons services publics, notamment en matière de soins, de prise en charge des enfants ou des personnes dépendantes. Car aujourd'hui encore, ce sont elles qui cumulent des doubles journées pour assumer gratuitement toutes ces prestations, lorsqu'elles ne sont pas – ou insuffisamment – assurées par les collectivités.

Lorsque le service public recule, les femmes trinquent, c'est pourquoi nous nous opposerons à la RIE III tant au niveau national que cantonal.

Dans le canton de Vaud, on dira NON le 20 mars prochain!



AVSplus, OUI! PV 2020 NON!